



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel
Séance du jeudi 29 octobre 2015
A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Vincent Frutiger, Président

Absents : MM. Daniel Arpin (exc.), Simon Baudin (exc.), Edgar Dieperink (exc.), Luc Durussel (exc.), Gabriel Renaud (exc.), John Reymond (exc.), Philippe Reymond (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2015
2. Communications du bureau
3. Préavis No 05-2015 « Arrêté d'imposition pour l'année 2016 » rapport de la commission des finances
4. Préavis No 06-2015 « Budget 2016 »
5. Préavis No 07-2015 « Modification des statuts de l'ARASMAC » nomination de la commission
6. Informations de la municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 9 septembre 2015

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015.

M. Jaccard : concernant le préavis 03-2015 « Crédit – Equipements adduction d'eau et de gaz – Quartier Closez-à-l'Orbannaz – Détournement du collecteur EC PGEE520 – Avenue de la Rosière », M. Jaccard avait annoncé que la conclusion du préavis était incomplète. Suite à cette remarque, Mme la Syndique s'était engagée à y répondre.

Il n'y a pas d'autres observations.



Conseil communal de Gimel

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

2. Communications du bureau

Le Président :

- Donne lecture du courrier qui lui a été adressé le 21 octobre dernier, annonçant la démission de S.Renaud.

S. Judas :

La Municipalité a demandé à S.Renaud de réfléchir à son avenir au sein des autorités communales, suite aux événements survenus lors de la sortie du personnel. Dès lors, les différents dicastères dont s'occupait S.Renaud seront redistribués au sein de la Municipalité : la conciergerie et les espaces verts seront repris par R.Lambercy, les bâtiments par S.Judas, la Police par l'entier de la Municipalité et le reste des dossiers sera réparti au cas par cas. Au vue des circonstances actuelles, Ph. Rezzonico a décidé de se représenter aux élections l'année prochaine. Il ne fera pas l'entier de la législature, mais sera là pour aider S.Judas à mettre en route la nouvelle équipe. S.Judas le remercie fortement et propose à l'assemblée de l'applaudir.

Les jetons de présence seront distribués lors de la prochaine séance soit le 4 décembre prochain.

L'assermentation de la nouvelle secrétaire au conseil communal s'est déroulée lors de la dernière séance de bureau, soit le 15 octobre.

Le dimanche 18 octobre se sont déroulées les élections fédérales. Le Président remercie toutes les personnes qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, au bon déroulement de cette journée.

Le Président félicite le conseiller Ph. Reymond qui a obtenu 33'542 suffrages pour l'élection au conseil national.

Un 2^{ème} tour est prévu pour le Conseil des Etats le dimanche 8 novembre 2015.

Le samedi 31 octobre se déroulera la raclette du football de 11h à 18h, au foyer de la Cantine des fêtes.

Mercredi 4 novembre, dès 18h, la nouvelle direction de l'Hôtel-Restaurant de l'Union accueillera la population pour son inauguration.

3. Préavis No 05-2015 « Arrêté d'imposition pour l'année 2016 » rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport.

Extraits :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, [...]

La commission des finances s'est réunie le 20 octobre 2015 pour l'étude et l'analyse du préavis et pour l'élaboration du présent rapport.

Pour la quatrième année consécutive, le taux d'imposition est maintenu à 71.5 de l'impôt cantonal de base. [...]

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :



Conseil communal de Gimel

1. *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 71.5 de l'impôt cantonal de base. Ainsi que le maintien du statut quo pour tous les autres taux d'imposition.*
2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1^{er} janvier 2016. »*

La Président passe la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ph. Rezzonico remercie les conseillers pour la confiance accordée.

Le Président remercie la commission des finances.

4. Préavis No 06-2015 « Budget 2016 »

L'assemblée a la parole pour d'éventuels renseignements ou questions techniques. La discussion sur le budget sera ouverte lors de la prochaine séance du conseil.

Pas de questions de la part de l'assemblée. Le président demande à la commission des finances de venir chercher l'enveloppe en fin de séance.

5. Préavis No 07-2015 « Modification des statuts de l'ARASMAC » nomination de la commission

La commission suivante est nommée :

Mme Marika Debonneville, MM John Reymond, Antonio Felgueiras, Luc Durussel, Gilbert Pittet

Suppléants : MM Simon Baudin et Hervé Messieux

Le Président prie la première nommée de passer en fin de séance chercher l'enveloppe.

6. Informations de la municipalité

S.Judas :

- Revient sur le point annoncé par le Président : l'inauguration de l'Hôtel-Restaurant de l'Union le 4 novembre. Madame la Syndique informe que c'est M. Mourak et Mme Colin qui ont repris le bail, au 1^{er} octobre 2015. L'auberge est ouverte 7 jours sur 7.
- La Rue des Gouilles sera en sens unique pendant 3 semaines, afin de mieux entreprendre les travaux du nouveau bâtiment.
- La commission des routes et Mme la Syndique ont affiné le dossier de la Grand'Rue. Ils ont également évoqué les routes communales, dont la rénovation de la route de Bauloz. Le dossier de la Grand'Rue sera tout prochainement déposé au Canton afin de pouvoir bénéficier des subventions qui sont accordées dans le cadre



Conseil communal de Gimel

des traversées communales. Mme la Syndique espère, avec la commission, pouvoir déposer un premier préavis pour les routes communales, en début d'année.

- Evocation du souterrain de la Grand'rue. Le préavis qui sera déposé devra permettre aux conseillers de se déterminer sur le remplacement de l'adduction d'eau, outre le problème de sécurité du tapis. Les égouts ne seront remplacés que sur une courte distance.
- Mme la Syndique tient à remercier la commission des routes, qui s'est investie dans ce dossier. Elle a apprécié la communication, l'ouverture et la collaboration avec le bureau technique.

Ph. Rezzonico :

- Impôts sur les frontaliers : la France a versé ce qu'elle devait, et le Canton a versé à chaque commune sa quote part.
- Les forêts de Gimel sont très peu touchées par le bostryche.
- Pour répondre à M.Jaccard, la remarque était la suivante : « la conclusion du préavis était de demander l'autorisation aux conseillers d'emprunter et non l'autorisation de démarrer les travaux ». Ph. Rezzonico évoque la question de la comptabilisation, l'emprunt sera mis dans les investissements puis sera amorti au fur et à mesure. M. Jaccard soulève le fait qu'il n'a pas été demandé au conseil communal l'autorisation de démarrer les travaux.

S.Judas :

- Mme la Syndique rappelle que l'autorisation doit venir du Canton et non du conseil communal. Et que les travaux vont être entrepris que lorsque le Canton aura donné son autorisation.

M.Jaccard :

- M. Jaccard insiste sur le vice de forme.

Ch. Dubugnon :

- Les pompiers :
 - o La Revue « Etraz-Région » aura lieu le samedi 14 novembre au Château à Rolle, dès 14h30 : présentation du bataillon et des véhicules suivi d'un défilé dans la Grand'Rue.
 - o La Revue des pompiers de Gimel aura lieu samedi 5 novembre dès 13h. Le cortège aura lieu à 15h45 suivi de la partie officielle à 16h sur la Place de la Vernette.
- Le service du développement territorial (SDT) vient de publier les lignes directrices à l'intention des communes vaudoises pour le redimensionnement des zones à bâtir.
 - o Le ¾ des communes vaudoises, dont Gimel, sont surdimensionnées.
 - o Pour les zones situées hors des périmètres de centre, la croissance de la population a été plafonnée à 1% par année, soit 22% entre 2008 (date de référence) et 2030. Le chiffre pour Gimel est 33% au lieu de 22%. Pour atteindre le taux de 22%, une réduction de la capacité d'accueil de l'ordre de 60 habitants



Conseil communal de Gimel

serait nécessaire. Cela équivaudrait à une surface de terrain de 5'700m² à 11'000m² selon la capacité d'utilisation du sol en vigueur dans les parcelles prises en considération.

- Nouveauté : les périmètres de centre sont désormais aussi astreints à une limite de croissance. Les données exactes seront transmises début 2016.
- Rappel : aucune nouvelle zone à bâtir ne peut être créée tant que le plan directeur cantonal n'a pas été accepté (prévu en 2017). Jusque là, les extensions ne peuvent avoir lieu que si elles sont compensées mètre pour mètre.
- L'entrée en vigueur de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire), le 1er mai 2014, introduit plusieurs nouveaux éléments :
 - le développement de l'urbanisation doit se faire vers l'intérieur du milieu bâti et celui-ci doit être compact
 - l'horizon de planification des zones à bâtir est fixé à 15 ans
 - les zones excédentaires doivent obligatoirement être réduites
 - un second horizon de planification, à 25 ans, permet de définir le territoire à réserver à l'urbanisation. Il pourra être légalisé lors d'une prochaine démarche de planification.
- Le SDT conseille une procédure de redimensionnement en 3 étapes :
 - 1) se doter d'une vision à 15 ans pour l'aménagement du territoire communal
 - 2) effectuer les dézonages les plus évidents, généralement à l'extérieur du territoire urbanisé
 - 3) traiter le potentiel à l'intérieur du territoire urbanisé
- Le Plan directeur cantonal prévoit que toutes les procédures de redimensionnement devront être terminées en 2021.
- Afin de soutenir les communes dans leurs démarches, le canton dispose d'un montant de 5 millions pour le subventionnement des études pour la mise en œuvre du projet de redimensionnement. Pour bénéficier de ce subventionnement (max 40% du montant des études), la commune devra signer une convention avec le SDT avant fin 2018, dans les limites des moyens à disposition.
- Que se passe-t-il si la commune ne fait rien ? Elle ne pourra plus développer des nouvelles zones à bâtir. De plus, le Canton pourrait s'opposer à la délivrance de permis de construire sur des parcelles situées en dehors des périmètres de centre et des territoires urbanisés.
- En résumé: les communes doivent revoir les dimensions des zones à bâtir, sans tarder.

7. Divers et propositions individuelles

L. Guignard :

- La dernière séance de l'ASSAGIE a eu lieu le 8 octobre dernier. Tout le monde était présent. L'ordre du jour était le suivant :



Conseil communal de Gimel

- Le règlement du conseil intercommunal a été élaboré sur les mêmes bases que celui du conseil communal.
- Budget 2016 : le montant de 9'017'200.- CHF a été accepté.
- La reprise des centres des jeunes par l'ASSAGIE, point qui a été retiré en début de séance. Ce préavis devait permettre de répartir les coûts des centres des jeunes entre toutes les communes de l'ASSAGIE. Si cette répartition semble logique pour la grande majorité des communes, les centres des jeunes étant largement utilisés pour l'accueil des élèves à midi et en fin d'après-midi, l'incorporation de ces centres dans l'ASSAGIE s'est heurtée aux statuts de l'association, ceux-ci limitant la compétence de l'ASSAGIE au scolaire et parascolaire. Les centres des jeunes n'étant pas limités aux adolescents en âge de scolarité, ils ne pouvaient pas être repris sans autre. La solution serait la modification des statuts de l'ASSAGIE, ce qui est une démarche assez lourde. Il serait normal que toutes les communes participent solidairement aux financements de ces centres et non de la manière actuelle soit 80 % à charge des communes d'Aubonne, d'Etoy et de Gimel, et le solde réparti entre les 10 autres communes. L. Guignard encourage donc la Municipalité à traiter le dossier au plus vite, dès qu'il sera en sa possession. Le comité de direction de l'ASSAGIE va faire une proposition des modifications des statuts de l'ASSAGIE, afin d'avoir un premier avis. Puis le proposer aux 13 communes, en espérant que ces modifications soient acceptées par ces dernières, ce qui permettrait de répartir les coûts au prorata des habitants. En ce qui concerne Gimel, les coûts auraient une moins value de 30 à 40'000.-, par année. Le but espéré est que cette décision soit prise dans la législature actuelle.

P-Y. Correvon :

- Les plans de circulation de la commune : les indications pour diriger les gens vers la cantine et vers les salles de sports, terrain de football, etc. ne sont pas suffisantes. Une proposition avait été faite à l'époque par un ancien Municipal, M. Houmard : signalisation à l'aide d'une plaque à la hauteur du garage Tosoni, afin d'indiquer où se trouvent ces différents lieux de rencontre.

C. Messieux :

- Demande des nouvelles concernant la déchetterie, va-t-elle prochainement ouvrir ?
- Aimerais avoir plus d'explications concernant la LAT.

Ch. Dubugnon :

- Toutes les informations concernant la LAT pourront être lues dans le présent PV.

R.Lambercy :

- Les travaux de la déchetterie avancent, tout est presque prêt. Le déménagement aura lieu cette année. Au vue de l'installation de l'électricité dans certaines bennes de la déchetterie, cela prend un peu plus de temps.

Ch. Debonneville :

- Demande si une élection complémentaire d'un Municipal, aura lieu.



Conseil communal de Gimel

S.Judas :

- Pas d'élection complémentaire prévue. La législature va se terminer à 4 Municipaux. Il n'y a pas d'élection complémentaire possible, car le délai était fixé au 30 septembre dernier.

P-Y Correvon :

- Est très contrarié concernant les nouveaux horaires de la Raffeißen. Il suggère qu'une lettre de mécontentement soit envoyée. Qu'il y ait une réaction au niveau de la commune.

S.Judas :

- Prend note de la demande et fera part de cette intervention au directeur.

Ph. Rezzonico :

- Plusieurs établissements bancaires ont fait ces changements, donc c'est une volonté bancaire.

L.Guignard :

- Une motion « fusion » avait été déposée. La commune avait répondu qu'il fallait attendre. Suite au résultat de vote pour la fusion des communes, L.Guignard demande s'il est possible, à présent, d'avoir une réponse. À son avis, il est temps de faire un geste d'ouverture et/ou de collaboration avec les communes.

S.Judas :

- Mme la Syndique a bien entendu la demande et pense que le geste d'ouverture se fera certainement. Comme l'année prochaine la Municipalité va subir beaucoup de changements, il a été convenu d'attendre la prochaine législature avant de prendre une quelconque décision.

P-Y. Correvon :

- *« Cela fait 30 ans cette année que je siége au Conseil communal. Des bruits, des rumeurs, j'en ai entendus, elles courent toujours plus vite que le vent. La chose publique, la vie communale et mon village m'ont toujours passionnés et me passionnes encore. Je ne vous dis pas que je suis toujours rentré heureux à la maison, après les séances... Alors si certains me prêtaient ou me prêtent des intentions à devenir Municipal, je leur donne entièrement raison, sur le fond. Quant à la forme, malheureusement, je ne suis pas seul à décider. En effet, mon avenir professionnel va me diriger, en plus de la Romandie, en France voisine. Alors pour éviter les évolées lyriques et les projets sur la comète, je ne serai pas candidat à la Municipalité. Avec plaisir je resterai à disposition du Conseil et de la commission des finances si vous le souhaitez. Je souhaite plein succès aux futurs candidats. La vie d'une Commune est passionnante. C'est une belle entreprise, qui exige du temps à côté de notre Syndique, à qui je souhaite du courage et une belle réélection. Je profite non sans regrets, de remercier les Municipales, sur leur temps consacré aux affaires de notre commune. J'encourage toutes celles et ceux qui aiment notre village, à vous faire les porte-paroles afin d'étoffer les discussions municipales et communales. Je vous remercie de votre attention. »*

La parole n'est plus demandée.

Le président rappelle que le 8 décembre, aura lieu le 2^{ème} tour des élections et que le prochain conseil aura lieu le 4 décembre, suivi de sa traditionnelle fondue.



Conseil communal de Gimel

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h00.

Le Président

La secrétaire

Vincent Frutiger

Melissa Gonçalves